

Les droits spécifiques imposés par les conservateurs frappent d'un droit identique les objets importés qu'ils coûtassent cher ou bon marché; le pauvre payait aussi cher pour un modeste article que le riche pour un somptueux achat.

Les droits ad-valorem se paient suivant la valeur de l'objet. Les riches qui achètent des articles coûteux paient plus cher que le pauvre qui se contente d'un achat plus modeste.

Les droits spécifiques font l'affaire des richards: les droits ad-valorem tiennent compte des moyens dont le peuple dispose.

Grâce à ces changements

La moyenne des droits de douane qui était en 1896, dernière année des conservateurs 18.28 p.c.

Est maintenant, sous les libéraux, seulement . . . 15.66 p.c.

C'est-à-dire que l'on peut aujourd'hui en payant \$15.66 de droits acheter pour cent dollars des mêmes marchandises qui en 1896, *sous les conservateurs* auraient nécessité le paiement de \$18.28 de droits.

Sur \$100 des mêmes marchandises le consommateur gagne sous RÉGIME LIBERAL une différence de \$2.58.

LE MONTANT DES TAXES.

Les conservateurs cherchent à dénaturer cet avantage en faisant des calculs captieux.

C'est ainsi que l'hon. M. Foster (en 1909) faisait un autre calcul.

Il prenait la somme totale payée aux douanes par les importateurs, le nombre des habitants du Canada, établissant une moyenne et disait:

"Voyez, vous percevez \$11 de droits de douane par tête, tandis qu'en 1896, nous ne percevions que \$5.50 par tête.

Eh bien cela ne prouve pas que les droits de douane soient augmentés, puisqu'au contraire ils sont diminués!

Mais cela démontre que le peuple est *plus prospère et dépense davantage.*